



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE

du conseil départemental

n° 80 | juin 2016



SOMMAIRE

Le pacte territorial d'insertion 2016-2020 p. 2-3

Les décisions départementales p. 4

Renouvellement de la convention de coopération au Tavouch en Arménie p. 5

Les travaux en cours p. 6

Le T6 en circulation sur toute la ligne p. 7

Appel à projets Ehpad à domicile p. 8

Paroles d'élus Georges Siffredi p. 9

Les actualités p. 10-11

Marchés publics et emploi p. 12

Le tramway T6 relie désormais Châtillon dans les Hauts-de-Seine à Viroflay dans les Yvelines. Lire notre article page 7.

Du sur-mesure pour l'insertion

La solidarité envers les populations les plus vulnérables constitue le cœur de l'action départementale : 60 % de notre budget est ainsi consacré à l'action sociale. Dans ce domaine et notamment l'insertion et l'emploi, le Département fait du sur-mesure autant qu'il le peut, quelque chose dont je suis particulièrement fier... À la fois proche des habitants mais aussi des partenaires locaux qui créent de l'emploi, le Département, je le réaffirme après tous les débats que nous avons eu sur l'organisation territoriale, reste l'échelon pertinent pour fédérer les compétences et les volontés en faveur de l'insertion. Car cette politique ne peut donner de résultats que si tous les acteurs sont mobilisés. C'est l'objectif du pacte territorial que nous avons signés à Sèvres, le 19 mai dernier, pour la période 2016-2020. Pour la première fois, des représentants des entreprises se sont engagés à nos côtés en plus de nos partenaires institutionnels « historiques ». À ce jour, la Mission

Prospection et Placement du Département a noué une soixantaine de partenariats avec les entreprises et près de 650 bénéficiaires du RSA ont été placés. Des partenariats ciblés ont été réalisés comme la Passerelle emploi pour les métiers de la sécurité privée... Et ces pratiques fonctionnent plutôt bien dans ce contexte de crise économique puisque l'augmentation du RSA ces six dernières années a été deux fois moins importante que dans le reste de l'Île-de-France. Je souhaite maintenant que ce pacte territorial devienne interdépartemental et travailler avec les Yvelines à l'union de nos moyens par exemple dans le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont très complémentaires dans ces secteurs dont les emplois ne sont pas délocalisables.

Patrick Devedjian
Député et président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Samedi 11 juin

Inauguration de deux stations de la section souterraine du T6 à Viroflay

Vendredi 17 juin

Séance publique (budget supplémentaire) à l'hôtel du Département à Nanterre

Lundi 20 juin

> Commission permanente à l'hôtel du Département
> Annonce des lauréats Initiatives Jeunes Solidaires

Jeudi 30 juin

Deuxième conseil d'administration de l'établissement public interdépartemental 78/92 à l'hôtel du Département

CHIFFRE DU MOIS

1,6 km

soit la section de tramway T6 réalisée en souterrain qui relie la station Robert-Wagner à Vélizy aux stations Viroflay-Rive-Gauche et Viroflay-Rive-Droite mise en service le 28 mai et inaugurée le 11 juin.





Signature du nouveau PTI en présence de Yann Jounot, Préfet des Hauts-de-Seine.

Pacte territorial d'insertion : un socle partenarial

Le 19 mai à Sèvres, le nouveau pacte territorial d'insertion 2016-2020 a officialisé son élargissement aux acteurs économiques et sociaux qui ont rejoint les signataires du premier PTI.

Depuis 2008, le conseil départemental a axé sa politique d'insertion vers l'accès ou le retour à l'emploi. Chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) est inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle qui doit lui permettre de le stabiliser durablement dans l'emploi et d'assurer son autonomie. Aussi, le Département a souhaité s'appuyer sur les objectifs du Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi, le PDI-RE, pour apporter plus de cohérence à sa politique avec le nouveau pacte territorial d'insertion (PTI) 2016-2020. L'objectif de cet outil, déjà expérimenté de 2010 à 2014, est une nouvelle gouvernance territoriale pour un projet commun et collaboratif. Signé le 19 mai à l'occasion de la journée de l'insertion, le PTI 2016-2020 a réuni vingt-et-un cosignataires comme l'État, Pôle Emploi, la CPAM, la Région Île-de-France, la CAF des Hauts-de-Seine... « Et, parce que cette politique d'insertion de ne peut donner des résultats que si tous les acteurs sont mobilisés, pour la première fois, les représentants des entreprises s'engagent à nos côtés », a expliqué Patrick Devedjian. Le Medef, la CGPME, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Hauts-de-Seine et la Chambre des métiers et de l'artisanat. » Le président du

conseil départemental a également souhaité que ce pacte territorial d'insertion devienne interdépartemental et s'ouvre aux Yvelines pour que « les collectivités travaillent ensemble à l'union de leurs moyens, par exemple dans le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, trois secteurs qui sont en tension en Île-de-France. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont très complémentaires dans ce domaine avec des emplois non délocalisables », a-t-il ajouté. Le PTI permettra aux signataires de partager leur connaissance des publics, leurs constats et leurs évaluations, pour mieux adapter leur offre et la mettre à disposition des publics qui en sont exclus. Les institutions signataires pourront ainsi construire ensemble une politique d'insertion et de retour à l'emploi, assurant cohérence et progressivité dans les parcours des bénéficiaires du RSA. Le nouveau PTI compte cinq orientations, chacune déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels.

Gouvernance, pilotage et suivi

Le PTI doit permettre d'atteindre les objectifs sur lesquels se sont mis d'accord les vingt-et-un signataires. Un comité de pilotage se réunit une fois par an et veille au respect des orientations du pacte ; à la coordina-

186 M€

soit le budget consacré par le Département au paiement des allocations et aux actions d'insertion (177 M€ pour les allocations et 9 M€ pour le PDI-RE).

31 500

foyers bénéficiaires du RSA, soit environ 56 500 personnes concernées (allocataires, conjoints et enfants éventuels) dans les Hauts-de-Seine en 2015.

89

c'est le nombre d'actions portées par 89 organismes dont disposent les référents uniques chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. En 2016, 14 287 places sont disponibles.

tion des partenaires pour permettre sa mise en œuvre ; à la concordance des politiques, dispositifs et actions d'insertion ; à l'articulation du pacte avec les autres politiques menées par les partenaires signataires. Il décide des suites à donner aux actions et objectifs notamment en fonction des informations qui lui sont soumises (évaluation, échéanciers). Ce comité est présidé par le représentant du président du conseil départemental et est composé de l'ensemble des représentants des signataires. Le Département assure le secrétariat du comité de pilotage et des comités techniques (envoi des convocations, mise à disposition des productions de ces instances).

Des actions partenariales concrètes

> La « Passerelle vers l'emploi » vers les métiers de la sécurité est un dispositif mené en partenariat avec l'École européenne de sécurité privée (EESP) à Versailles (Yvelines) à destination des bénéficiaires du RSA. Les onze Espaces insertion orientent les bénéficiaires et la Mission prospection et placement du Département présentent les candidats à l'EESP pour suivre une formation de trois mois. En 2016, ce partenariat devrait permettre à une quarantaine de bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi en CDI.

> L'accompagnement au permis de conduire et à l'emploi. Cette action permettra à cent bénéficiaires du RSA/an d'obtenir leur permis de conduire grâce à une formation spécifique (théorique et pratique) et un accompagnement vers l'emploi individualisé (ateliers incluant les techniques de recherche d'emploi et suivi dans le cadre d'entretiens bimensuels).

> Le Département souhaite renforcer l'accès à l'emploi des bénéficiaires qui rencontrent des difficultés liées à l'âge et/ou à la santé par une « Prestation d'évaluation et d'accompagnement par la méthode d'intervention sur l'offre et la demande (IOD) ». Cette action, cofinancée à hauteur de 50 % par le Fonds Social Européen, sera mise en œuvre au deuxième semestre 2016 et concernera chaque année environ deux cent bénéficiaires pour un taux de retour à l'emploi attendu de 25 %.



Catherine Picard

Parti Socialiste

INSERTION : BAISSÉ DU BUDGET

Le pacte territorial d'insertion 2016-2020 qui a été signé le 19 mai avec 21 partenaires met en lumière la politique d'insertion et de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en l'élargissant aux acteurs économiques. Pourtant, alors même que la situation économique reste difficile, les actions visant à favoriser un retour à l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé, au travers notamment des onze Espaces insertion, ont perdu près de 2,5 M€ dans le budget du conseil départemental.



Elsa Faucillon

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

L'INSERTION NÉCESSITE DES MOYENS

Si le nouveau pacte territorial d'insertion mobilise plus de partenaires pour contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, les associations et syndicats de chômeurs en sont toujours exclus. De plus, le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi voit ses moyens baisser en 2016 - moins 4 millions d'euros en trois ans. Début mai, la majorité départementale a aussi voté la baisse des subventions aux associations départementales en charge de la solidarité et de l'insertion.

LE DOSSIER DU MOIS



Marie-Laure Godin

Groupe Majorité départementale

LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) : UN PACTE PLUS LISIBLE ET UNE MOBILISATION RENFORCÉE

Le PTI rend plus lisible, accessible et cohérent ce que font les institutions en matière d'insertion en s'appuyant sur une nouvelle gouvernance. Il est le levier de la mise en œuvre des politiques d'insertion dont le Département est chef de file. Ce socle partenarial de notre politique d'insertion mobilise vingt-et-un signataires et l'engagement du secteur associatif. Cette mobilisation renforcera notre capacité à décloisonner les politiques publiques et à améliorer l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle dans les Hauts-de-Seine.



Denis Larghero

Groupe Majorité départementale (UDI)

PAS DE FATALISME DANS LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Avec un brin de cynisme, comme lui seul en avait le secret, François Mitterrand déclarait : « Dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé. » Dans ce combat, il n'y a pas de fatalisme. Face à ce défi il nous faut être inventif et acharné. L'un de nos dispositifs : la Mission prospection et placement, réalise de très bons résultats : 60 entreprises prospectées, 173 sessions de pré-recrutement et ateliers de préparation des candidats, près de 600 placements avec 42 % de CDI. Enfin, 74 % des salariés placés en 2014 sont toujours en emploi un an après. Pas de fatalisme !



Alexandra Fourcade

Majorité départementale, groupe des Indépendants

LE PTI : UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DU RETOUR À L'EMPLOI

Le pacte territorial d'insertion 2016-2020 a été signé le 19 mai dernier par Patrick Devedjian et Yann Jounot, préfet des Hauts-de-Seine. Au-delà des partenaires historiques, ce nouveau dispositif associe les représentants des entreprises (MEDEF, CGPME, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts-de-Seine, Chambre des métiers et de l'artisanat). Notre groupe se félicite de cette ouverture à ces nouveaux partenaires qui correspond à la volonté politique de notre Département d'orienter son action vers le retour à l'emploi.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

COMMISSION PERMANENTE 9.05.16

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.149 Autorisation de procéder à la cession de mobilier provenant des collèges Paul-Éluard à Châtillon et Armande-Béjart à Meudon-la-Forêt.

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

16.125 Attribution des aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.

16.160 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de trois subventions.

16.128 Attribution de subventions dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - Bois-Colombes.

16.167 Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Adil 92.

16.138 Commune de Châtillon - Résiliation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2014-2016 - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2016-2018 et attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement.

16.148 Commune d'Asnières-sur-Seine - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2016 - 2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

16.159 Commune de Clichy - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2016-2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

16.168 Commune d'Issy-les-Moulineaux - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2016-2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

16.133 Prestations accessoires, logements collèges 2016.

16.134 Attribution de logements dans des établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale.

16.137 Renouvellement des conventions de rattachement des Équipes mobiles d'intervention en suppléance (Émis).

CULTURE

16.129 Convention de partenariat relative à l'exposition sur le patrimoine culturel immatériel programmée au musée départemental Albert-Kahn du 21 juin au 2 octobre 2016.

16.130 Partenariat 2016 dans le cadre d'une opération culturelle : Le Chœur des collèges.

16.150 Convention de parrainage dans le cadre de l'événement « La Défense Jazz Festival 2016 ».

16.164 Conventions de parrainage dans le cadre du festival « Allers-Retours 2016 ».

16.132 Convention de mise à disposition à titre gra-

tuit du parc du domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand entre le Département des Hauts-de-Seine et le lycée professionnel Lucien-Voilin de Puteaux (92) dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

16.146 Direction des Archives départementales : emprunt d'œuvres à Defacto pour une exposition sur l'histoire et l'architecture du quartier d'affaires de La Défense (1878-1989), du 12 septembre 2016 au 30 juin 2017.

16.152 Direction des archives départementales : réutilisation d'informations publiques conservées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine - Contrat de licence n° 3 à conclure avec la commune de Bagneux.

16.147 Convention générale relative au dépôt, à la conservation, à la sauvegarde et à l'exploitation des films des collections d'Albert-Kahn, musée et jardin départementaux.

16.151 Subventions au secteur culturel.

ENVIRONNEMENT

16.121 Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le Sipperec et le Département des Hauts-de-Seine.

16.154 Convention de partenariat média sur le site internet de la perruche à collier.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

16.127 Autorisation de procéder à la cession de véhicules.

16.143 Déclassement et vente du pavillon situé 146 avenue de Verdun à Châtillon.

16.157 Déclassement et vente du pavillon situé 58 avenue Albert-Petit à Bagneux.

16.158 Vente de 20 appartements, 27 caves et 20 emplacements de stationnement situés 4-6 avenue du Docteur-Arnaud et 6 avenue de la Paix à Vanves.

INSERTION - SOLIDARITÉ

16.156 Subventions aux organismes œuvrant en faveur de l'insertion et de la solidarité - Année 2016.

16.155 Fonds de solidarité logement : Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) - Subventions aux organismes - Année 2016.

16.136 Attribution aux assistants familiaux du Département d'une aide à l'aménagement de leur logement pour l'accueil du premier enfant.

16.124 Association Ifac 92 - Subvention 2016.

COMMANDE PUBLIQUE

16.126 Information sur les marchés et avenants conclus aux mois de décembre 2015 et janvier 2016.

FINANCES

16.161 Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée à la société Toit et Joie suite au rachat

de trois de ses emprunts par l'ABEL (Arkea Banque Entreprises et Institutionnels).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16.169 Participation du Département au SIMI 2016.

PERSONNEL

16.140 Mise à disposition d'agents départementaux auprès du G.I.P. « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine ».

16.153 Mise à disposition d'un agent du ministère de l'Intérieur auprès du Département des Hauts-de-Seine.

SPORTS

16.123 Manifestations sportives départementales.

16.141 Actions sportives scolaires.

16.166 Soutiens aux clubs et partenariats sportifs - Saison sportive 2015-2016.

16.131 Bourses pour la formation des cadres socio-éducatifs.

16.142 Convention de parrainage dans le cadre de l'événement « Run at Work 2016 ».

16.139 Approbation du recours à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy.

TRANSPORTS

16.122 Aménagement d'arrêts de bus sur route départementale (RD 986) dans le cadre de la modification de l'itinéraire de la ligne de bus 304 sur le secteur Nanterre-Université.

16.135 Prolongement du tramway T2 de La Défense à Bezons et prolongement du tramway T1 de Saint-Denis à Asnières-Gennevilliers Les Courtilles - Autorisation de signer les protocoles transactionnels entre le Département et les sociétés Watelet et SRBG.

16.165 T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay - Approbation de la convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

16.144 Autorisation de signer un protocole transactionnel avec la copropriété du 73 avenue de la Division-Leclerc / 11 chemin de Châtenay à Châtenay-Malabry.

16.145 Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris pour la réalisation des études et des travaux de la passerelle piétonne reliant la gare de Pont-de-Sèvres (Ligne rouge 15 Sud) et la Cité musicale de l'Île Seguin dans le cadre de la réalisation du Grand Paris Express.

16.162 Aménagement de la route départementale 7 - Vallée Rive Gauche : acquisition de deux emprises rue Troyon à Sèvres.

16.163 Aménagement de la route départementale 1 - Acquisition de deux parcelles de terrain 14-30 quai de Clichy à Clichy-la-Garenne.

LES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LES 17 ET 20 JUIN SERONT PUBLIÉES
DANS LA LETTRE DE JUILLET-AOÛT

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR [www.hauts-de-seine.fr/rapports](http://WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR/rapports)

Soutien agricole au Tavouch

Du 23 au 26 mai, Patrick Devedjian a mené une délégation départementale en Arménie pour renouveler la convention de coopération décentralisée avec la région du Tavouch.



La délégation des Hauts-de-Seine - composée également d'Isabelle Caullery, vice-présidente chargée des Relations et coopération internationales, Georges Siffredi, vice-président chargé de l'administration générale et Pierre Ouzoulias, conseiller départemental -, a inauguré l'extension de la fromagerie de la ferme de Lussadzor et a visité deux micro-fermes dans le cadre du soutien du Département à l'amélioration de la filière laitière. Cette visite a été l'occasion d'échanges avec les éleveurs organisés sous forme de coopératives. La délégation a rencontré également des agriculteurs qui bénéficient des canaux d'irrigation réhabilités, dont les travaux ont été financés par le Département, afin de mesurer l'impact du programme pour les habitants. Le 25 mai, Patrick Devedjian et la délégation des Hauts-de-Seine ont fait un point avec le préfet de la Région du Tavouch sur le partenariat engagé depuis sept ans. Cette rencontre a permis de renouveler la convention de coopération décentralisée pour la période 2016-2020. Dans la continuité de la précédente convention, l'intervention départementale s'est concentrée sur la valorisation du potentiel laitier de la région.

La production agricole et l'élevage

Depuis 2009, le Département des Hauts-de-Seine soutient un programme de relance de la production agricole et d'élevage au Tavouch, mis en œuvre par le Fonds Arménien de France. « *L'enjeu que nous nous sommes fixé, c'est de relancer la production agricole et laitière, et de limiter l'exode rural, notamment des jeunes. C'est de créer ici les conditions d'un développement économique durable et surtout autonome* » souligne Patrick Devedjian dont la dernière visite au Tavouch remonte à 2010. « *Il faut intervenir à la fois sur l'essor agricole, sur la filière laitière, sur la formation professionnelle des paysans* ».

Sept années de soutien : des résultats positifs

> La production agricole (maïs, blé, vigne, maraîchage...) se développe, grâce aux canaux d'irrigation (25 km ont été réhabilités ou construits), mais aussi de matériel performant. La distribution de plants d'arbres et de semences dans les villages permet de diversifier les productions, d'augmenter les revenus des agriculteurs en complément de la production laitière et de fournir des compléments alimentaires aux bovins.

> Le cheptel bovin se renouvelle : la race caucasienne étant peu productive, les vaches de race Simmental et Jersiaise sélectionnées pour la qualité de leur lait ont été importées d'Europe. Elles produisent aujourd'hui entre 700 et 900 litres de lait par jour.

> Une filière de produits laitiers de qualité et rentable pour les éleveurs est installée.

> La ferme de Lussadzor, construite en 2012, a vocation à devenir un pôle de référence pour la région. Elle peut accueillir environ 200 bovins. Sept micro-fermes accueillent les veaux issus de la ferme de référence. Celles-ci sont gérées par les villageois sous forme de coopérative.

> Une fromagerie moderne a également été créée, avec des salles d'affinage et de stockage récemment agrandies. Environ 80 kg de fromages sont produits chaque jour. Le site bénéficie aussi d'un comptoir de vente de produits du Tavouch. La ferme pourrait ainsi être intégrée à des circuits touristiques.

> Enfin, un centre de formation pour les agriculteurs et les éleveurs a été mis en place, l'enjeu étant de favoriser la diffusion de pratiques d'élevage nouvelles. Ces dernières années, la gestion et l'entretien de la ferme ont été considérablement améliorés, notamment grâce aux missions d'experts français (vétérinaire, fromager). Au total, 20 villages sont concernés par ce projet de développement.

Aujourd'hui, l'agriculture est reconnue par le gouvernement arménien comme une priorité pour le développement de l'économie du pays et l'aménagement des territoires ruraux. L'objectif du Département est de permettre aux agriculteurs de valoriser leur production au-delà de l'autoconsommation et de la vente locale. Au nord d'Idjevan, 25 000 habitants sont concernés par le programme. En 2016, le Département consacre 500 000 € pour poursuivre son engagement en Arménie.

Les lauréats Initiatives Jeunes Solidaires

Dans le cadre de son huitième appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires, le Département a reçu 60 dossiers éligibles. Résultats le 20 juin.

Douze projets concernent les cinq pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département : deux au Bénin, un en Arménie, un en Haïti, huit au Cambodge. Les autres dossiers concernent le Vietnam, Madagascar, le Pérou, le Sénégal, l'Inde, le Togo, le Burkina Faso, le Nicaragua, les Philippines, le Népal, le Vietnam, le Cameroun, la Mongolie, la Bolivie, le Maroc, la Malaisie, le Gabon, l'Éthiopie et deux projets itinérants (Indonésie/Malaisie/Ghana/Côte d'Ivoire et Iran/Inde/Birmanie/Mexique/Cuba). Le conseil départemental propose une aide financière (jusqu'à 6 000 € dans la limite de 50 % du budget du projet) aux lauréats et un accompagnement pour favoriser la mise en œuvre de projets de solidarité internationale durables. Le Département se mobilise également à travers ce dispositif pour appuyer les jeunes, à leur retour, dans la restitution de leurs projets sur le territoire des Hauts-de-Seine et dans la valorisation de cette expérience dans leurs parcours professionnels (exposition, présentation...). Les lauréats seront annoncés le 20 juin.

Les principaux travaux

de juin sur la voirie et dans les parcs départementaux



Travaux de rénovation des aires de jeux, secteur des Fiancés au parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

Antony

RD 920 : avenue Aristide-Briand, entre la rue Auguste-Mounié et le carrefour de la Croix de Berny, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une continuité cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en mars pour une durée prévisionnelle de vingt-et-un mois.

Asnières-sur-Seine

Avenue de la Redoute entre les Quatre-Routes et la rue de l'Abbé-Le-mire. Adaptation des réseaux d'assainissement aux aménagements du futur tramway T1, déviation d'un collecteur visitable et remplacement d'une canalisation non visitable. Les travaux se poursuivent jusqu'en juillet 2017.

Châtenay-Malabry

Avenue de la Division-Leclerc entre le carrefour Salvador-Allende et les voies TGV. Construction en souterrain, grâce à un tunnelier, d'un collecteur de deux mètres de diamètre, pour éviter les débordements des collecteurs d'assainissement existants le long de cette avenue. Les travaux ont débuté en novembre dernier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Clamart

Contre-allée avenue du Général-de-Gaulle. Déplacement de regards jusqu'en août.

Colombes

Achèvement des aménagements de la promenade Bleue au droit du parc départemental Pierre-Lagravère. Ouverture prévue en juillet.

Issy-les-Moulineaux

> RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 boulevard des Frères-Voisin et rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin et création de deux déversoirs d'orage.

Issy-les-Moulineaux - Meudon

RD 7 : aménagement des berges de Seine, création de batardeaux et déplacements des regards d'accès au réseau d'assainissement sur le quai du Président-Roosevelt et le quai de la Bataille-de-Stalingrad à Issy-les-Moulineaux et la route de Vaugirard à Meudon.

Le Plessis-Robinson

RD 75 : avenue de la Résistance, rénovation de l'éclairage public entre l'avenue du Général-Leclerc et le carrefour des Mouillebœufs. Les nouveaux matériels comporteront des lanternes Led. Les travaux ont débuté en juin pour une durée prévisionnelle de six mois.

Meudon - Sèvres

> RD 7 : requalification de la voie route de Vaugirard à Meudon entre le rond-point Vaugirard et la rue Henri-Savignac. Les travaux ont débuté en juin 2014 pour une durée prévisionnelle de vingt-six mois.

> RD 7 : requalification de la voie rue Troyon à Sèvres entre le pont de Sèvres et la rue Henri-Savignac. Les travaux ont débuté fin 2015 pour une durée prévisionnelle de dix-neuf mois.

Nanterre

> Entre le pont de Bezons et à la limite avec la ville de Rueil-Malmaison. Confortement et revégétalisation des berges. Jusqu'en juillet.

Puteaux

RD 7 : quai de Dion-Bouton, entre le pont de Puteaux et le boulevard Alexandre-Soljénitsyne. Réaménagement intégrant la création d'un terre-plein central planté. Les travaux ont débuté début mars pour une durée prévisionnelle de cinq mois.

Sèvres

Chemin de halage et traversée du port entre les stations de tramway T2 Brimborion et Musée de Sèvres. Réhabilitation et éclairage permettant la desserte de la future passerelle de la Cité musicale de l'île Seguin. Jusqu'en octobre.

Ville-d'Avray

RD 407 : rue de Marnes et rue de Sèvres entre l'avenue Thierry et l'avenue Gambetta. Requalification et sécurisation de la voie. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt mois.

Villeneuve-La-Garenne

Poursuite des travaux de rénovation des aires de jeux au parc des Chanteraines. Secteur des Fiancés : ouverture prévue fin juillet. Secteur des Tilliers : ouverture prévue en août.

Terminus pour le T6

Le 28 mai a marqué la mise en service des stations souterraines Viroflay-Rive-Gauche et Viroflay-Rive-Droite, achevant ainsi le projet de tramway qui relie Châtillon à Viroflay. La section est inaugurée le 11 juin.

Au-delà du simple projet de transport, le T6 a entraîné un réaménagement complet des espaces publics et une revalorisation des axes empruntés. Dans les Hauts-de-Seine, le passage du tramway permet de mettre en valeur certains lieux majeurs. À Châtillon et Clamart par exemple, le carrefour avenue de Paris / boulevard de Stalingrad, la place du 8-Mai-1945, la place de la Division-Leclerc, le parvis de l'église Saint-François-de-Sales et la place Georges-Pompidou ont été requalifiés en espaces urbains et paysagers. Aussi, les stations Soleil Levant à Clamart et Meudon-la-Forêt permettent aux piétons et aux cyclistes de circuler librement. Dans les Yvelines, seules les deux dernières stations - Viroflay-rive-Gauche et Viroflay-Rive-Droite - sont souterraines ; les caractéristiques géographiques et urbaines ne permettaient pas une insertion du tramway en surface. Le tunnel, long de 1,6 km, creusé à 20 mètres de profondeur, relie les stations au niveau desquelles une correspondance est assurée avec les gares SNCF existantes (RER C, lignes Transilien L et N).

Faciliter les déplacements de 150 000 Franciliens

Longue de 14 kilomètres, la ligne 6 du tramway dessert les communes de Malakoff, Montrouge, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Clamart, Meudon, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. Le temps moyen pour effectuer le trajet de Châtillon-Montrouge à Viroflay-Rive-Droite, soit vingt-et-une stations, est de quarante minutes. Le réseau d'autobus a été restructuré dans les villes traversées afin d'assurer les correspondances et faciliter l'intermodalité. Le tramway circule toutes les quatre minutes en heure de pointe et toutes les sept minutes en heures creuses de 5 h 30 à 0 h 30. Chaque rame peut accueillir 250 voyageurs. Le Stif, syndicat des transports d'Île-de-France, avait désigné trois maîtres d'ouvrage pour ce projet : les conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, et la RATP. Les deux Départements ont réalisé l'infrastructure du système de transport et les aménagements urbains. Les Hauts-de-Seine ont participé à hauteur de 76,43 M€ (20 % du coût total).

Priorité à l'accessibilité

Deux emplacements pour fauteuil roulant sont disponibles dans chaque rame. L'accès pour les personnes à mobilité réduite est facilité par la

présence de rampes à faible inclinaison en bouts de quais. Les bandes podotactiles en bordure de quais ont été prévues pour les personnes non ou malvoyantes.

En facilitant les déplacements sur son territoire, le Département des Hauts-de-Seine poursuit également son engagement en faveur de la mobilité avec le projet de création du tramway T10 Antony-Clamart.

En octobre et novembre dernier, le public s'est exprimé sur le projet dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'utilité du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ainsi que l'enquête parcellaire. La commission d'enquête a rendu un avis favorable à la déclaration d'utilité publique assortie de deux réserves et a également formulé cinq recommandations. Les maîtres d'ouvrage - Stif et Département des Hauts-de-Seine - ont formalisé leurs engagements dans la déclaration du projet. Aujourd'hui, c'est au Préfet de se prononcer sur l'utilité publique du projet.

KM1, le Grand Paris Express sur les rails

Le 4 juin a marqué le lancement des travaux du plus grand projet d'aménagement d'Europe : le Grand Paris Express. 200 km de nouvelles lignes de métro automatique et 68 futures gares, connectées avec les réseaux de métro, RER, Transilien et les pôles bus, à construire d'ici 2030. KM1 pour Kilomètre 1 est le point de départ du chantier de la future gare de la ligne 15 Sud située au carrefour d'Issy-les-Moulineaux, de Vanves, de Clamart et de Malakoff. Ce sera la première gare à entrer en service en 2022. Construite sous l'actuelle gare de Clamart, elle permettra ainsi une interconnexion avec la Ligne N du Transilien. La déviation des réseaux enterrés, les démolitions, le déboisement et le diagnostic archéologique ont précédé les opérations de génie civil (construction des infrastructures du métro) qui commencent sur ce tronçon. La ligne 15 Sud reliera seize gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis), en trente-cinq minutes. Longue de 33 km, elle traverse vingt-deux communes.



L'ouverture des deux stations souterraines achève le projet de tramway T6 à Viroflay.

Appel à projets pour la création d'un Ehpad à domicile

L'objectif est d'unir les atouts du domicile et la qualité de la prise en charge en établissement, afin de garantir le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées. Dépôt des candidatures jusqu'au 29 juillet.

Fort des constats du vieillissement de la population, du souhait de rester à domicile et/ou de retarder l'entrée en institution pour la personne âgée, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS) et le Département des Hauts-de-Seine souhaitent lancer à un appel à projet à caractère expérimental afin de promouvoir des modalités de prise en charge distinctes de celles plus traditionnelles. Ce projet, à travers les objectifs issus à la fois du Schéma régional d'organisation médico-social 2013-2017 et du Schéma de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2014-2018, s'inscrit dans le cadre général d'améliorer le parcours des personnes âgées et de mieux coordonner les interventions des multiples opérateurs. Le lancement de cet appel à projet doit permettre d'offrir un panel de services d'aides et de soins à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie, avec possibilité de recourir aux services en fonction de l'évolution des besoins des usagers. Il s'agit de créer un dispositif innovant qui ne soit pas la juxtaposition de services déjà existants mais qui réponde à un besoin identifié de chaque personne âgée dépendante prise en charge sur les différents aspects de sa vie (parcours de soins, aide humaine et vie sociale).

Trente places dans le nord du département

L'objectif est de créer un service d'aides et de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes de trente places (conformément à l'article L 312-1 6 du Code de l'action sociale et des familles), dont quinze habilitées à l'aide sociale. Il devra intervenir sur les quatre communes du nord du département : Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, La Garenne-Colombes et Courbevoie. L'avis d'appel à projet est disponible sur www.hauts-de-seine.fr. Le cahier des charges est envoyé aux personnes qui en feront la demande

soit par mail à secretariat-appelaprojets@hauts-de-seine.fr en mentionnant en objet « Appel à projet expérimental ARS/CD 92 » ; soit par voie postale à l'hôtel du Département - Direction de l'Autonomie - Secrétariat des appels à projets, Madame Muriel Le Tinevez - 2 à 16 boulevard Jacques-Germain-Soufflot - 92015 Nanterre Cedex.

Les candidats devront s'efforcer de présenter un document unique, structuré et paginé. Le dossier sera constitué de trois exemplaires en version papier et un exemplaire dématérialisée (clef USB, DVD...). Il est à adresser au plus tard le 29 juillet 2016 à 16 heures (date de clôture du dépôt des dossiers des candidats, récépissé du Département ou avis de recommandé faisant foi) à l'adresse postale de l'hôtel du Département (mentionnée ci-dessus). Toute demande de compléments d'informations se fait uniquement par mail à secretariat-appelaprojets@hauts-de-seine.fr avant le 21 juillet.

Instructions des projets

Les projets seront analysés par des instructeurs désignés par le président du conseil départemental et le directeur général de l'ARS Île-de-France. Ils établiront un compte rendu motivé sur chacun des projets qu'ils présenteront à la commission de sélection conjointe d'appel à projets. Les arrêtés seront publiés aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Département des Hauts-de-Seine, de la préfecture de la Région Île-de-France et du Département des Hauts-de-Seine. L'autorisation du projet sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception et sera notifiée par lettre simple aux autres candidats.



Objectif : créer un service d'aides et de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes de trente places.

« Les contrats de développement répondent à un véritable besoin »

Quel est l'objectif initial d'un contrat de développement « Département-Ville » ?

Les avantages du dispositif sont nombreux pour les deux parties. Pour le Département, il uniformise, simplifie et rend plus lisible son cadre d'intervention. Il affirme aussi son rôle de partenaire auprès de la commune. Pour la Ville, il garantit un financement départemental pérenne sur des projets structurants et des actions de proximité de son choix.

La contractualisation, c'est à la fois plus de partenariat, plus de transparence, plus d'efficacité et plus de souplesse. Le contrat de développement consacre la relation privilégiée du Département avec la Ville. Le maire, en tant que connaisseur des besoins et des enjeux locaux, est l'interlocuteur de proximité pour le conseil départemental.

Le conseil départemental a signé son premier contrat de développement en avril 2013. Trois ans après, quel bilan tirez-vous de ce partenariat avec les villes ?

Le bilan est particulièrement positif comme en témoigne le nombre croissant de villes qui intègrent le dispositif ou qui renouvellent leur premier contrat arrivé à échéance.

Les contrats de développement répondent à un véritable besoin. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets d'envergure ainsi que la réalisation d'actions de proximité qui améliorent la vie quotidienne des Alto-Séquanais.

Les trois années écoulées ont aussi permis d'améliorer le dispositif pour en renforcer l'efficacité : simplification des formalités, renforcement de la visibilité du Département, clarification des procédures...

Concrètement, quelles sont les principales réalisations que vous pourriez citer ?

Ce sont plus de 110 opérations d'investissement qui ont été financées depuis le début du dispositif. Il est toujours délicat d'en isoler certaines plus que d'autres. Plus de 40 M€ ont été consacrés aux équipements scolaires, plus de 17 M€ aux équipements sportifs et près de 15 M€ aux aménagements urbains. Ce fort effet de levier a permis la création ou le réaménagement de nombreux équipements parmi lesquels le complexe associatif à Antony, le groupe scolaire Jules-Verne à Châtenay-Malabry, la piscine du Fort à Issy-les-Moulineaux, le groupe scolaire Joliot-Curie au Plessis-Robinson, l'équipement petite enfance Amitié - Paul-Doumer à Rueil-Malmaison, le pôle culturel l'Entra@cte à Ville-d'Avray, la construction à venir du groupe scolaire Buffon et de son centre de loisirs à Nanterre...

En fonctionnement, près de 45 M€ ont été engagés pour le financement des crèches municipales qui représentent un enjeu majeur pour le Département.

Depuis 2013, le Département s'est engagé sur un montant total de près de 156,5 M€ auprès de vingt-cinq communes volontaires. De nouveaux contrats sont-ils en cours de préparation ?

Le montant de l'engagement départemental évolue au fil des mois et de la conclusion de nouveaux contrats.

À l'issue de la commission permanente du 9 mai dernier, le Département s'est engagé depuis 2013 sur un montant total de près de 156,5 M€ (dont 96,3 M€ en investissement) auprès de 27 communes (Antony, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, La Garenne-Colombes, Le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Marnes-la-Coquette, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson et Ville-d'Avray).

Des échanges sont en cours avec les autres villes à tel point qu'il est raisonnable de penser que la quasi-totalité des communes pourrait avoir souscrit au dispositif d'ici à la fin de l'année prochaine.



Georges Siffredi

Vice-président chargé de l'Administration générale, de la politique de la ville et de l'habitat

Concernant la politique de la ville, un bilan des opérations de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine sera publié dans *La Lettre bleue* de juillet / août.

De l'insertion professionnelle sur le chantier Éole



Pendant les sept années que dureront les travaux de prolongement du RER E de Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, sept cent mille heures de travail seront réservées à des personnes éloignées de l'emploi.

Construits au début du XX^e siècle à Nanterre, les Ateliers de La Folie ont été de 1915 à leur fermeture en 1995 un grand centre d'entretien et de réparation pour rames « blessées ». Bientôt, ils seront à la fois centre de commandement et site de maintenance et de remisage pour le prolongement du RER E vers l'Ouest. C'est donc ce lieu qu'avait choisi la SNCF pour lancer officiellement, mardi 10 mai, sa démarche « Éole et l'insertion professionnelle ». Copilotée par l'entreprise, maître d'ouvrage du chantier, et la préfecture des Hauts-de-Seine, elle prévoit d'imposer aux entreprises à qui seront attribués des marchés, de réserver un minimum de 7 % des heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi, soit un objectif de 700 000 heures sur les sept années de travaux. Sont concernés les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du RSA, les travailleurs handicapés, les jeunes sortis du système scolaire, les personnes relevant d'un dispositif d'insertion par l'activité économique... Les profils recherchés sont variés : coffreur, mineur boiseur, maçon, conducteur d'engins, électricien, cuisinier, employé de la restauration, entretien des bases de vie, espaces verts, manœuvre, chef de chantier, conducteur de travaux, géomètre topographe... Pour mettre en œuvre cette démarche et la coordonner sur le terrain, deux « chefs de file » ont signé une convention avec la SNCF : Activity', l'Agence départementale d'insertion des Yvelines pour les marchés engagés dans les Yvelines et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre pour ceux prévus à Paris et dans les Hauts-de-Seine. « Le conseil départemental soutient cette démarche d'insertion professionnelle, a souligné Patrick Devedjian, et il s'impliquera dans ce projet qui bénéficiera aux allocataires du RSA alto-séquanais ».

Le marché de Paris - La Défense

Tous les jeudis, une trentaine de producteurs propose leurs produits sur le parvis.

On peut désormais faire son marché à La Défense. Tous les jeudis, de midi à 20 h, une trentaine de producteurs propose une offre variée de produits alimentaires. Installé sur le parvis de La Défense, ils sont originaires d'Île-de-France ou de Normandie. L'objectif : favoriser les circuits courts et permettre à des producteurs proches de venir vendre des produits de qualité aux habitants des Hauts-de-Seine. Ce marché accueille notamment des producteurs venus des Yvelines. Plus d'informations sur www.ladefense.fr

Trophées IDEES Junior, les collèges récompensés

Découvrez la liste des seize collèges candidats auditionnés par le jury le 23 mai. Les lauréats seront proclamés le 13 juin.

Le conseil départemental a créé le concours Trophées IDEES Junior pour valoriser et promouvoir l'implication des établissements et des collégiens des Hauts-de-Seine engagés dans une démarche de développement durable par des actions concrètes. Les projets présentés menés dans le cadre scolaire ou périscolaire ont intégré au moins deux des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Trois collèges seront désignés lauréats parmi les seize auditionnés : Jules-Verne à Rueil-Malmaison, l'institution Sainte-Marie à Antony, Bartholdi à Boulogne-Billancourt, Albert-Camus à Bois-Colombes, Victor-Hugo à Nanterre, Notre Dame de France à Malakoff, Les Bouvets à Puteaux, République à Nanterre, Les Vallées à La Garenne-Colombes, Guy-Môquet à Gennevilliers, La Fontaine à Antony, La Malmaison à Rueil-Malmaison, Thomas-Masaryk à Châtenay-Malabry, l'institution Jeanne-d'Arc à Colombes, Paul-Éluard à Nanterre et Henri-Sellier à Suresnes.

RD 910 : concertation lancée

Jusqu'au 23 juin, le conseil départemental lance une concertation préalable sur le projet d'aménagement de la voie royale (RD 910) à Chaville, Sèvres et Saint-Cloud.

Le projet a pour objectif l'aménagement de la RD 910 en un boulevard urbain (une voie par sens) sécurisé, valorisant les circulations douces sur l'ensemble de la voie. Le Département prendra également en charge l'aménagement paysager aux abords de la voie royale pour améliorer le cadre de vie des habitants et des riverains. Le projet départemental est présenté dans les mairies de Chaville et Sèvres. Le public est invité à s'informer et à donner son avis sur les registres disposés dans les deux mairies, ou par mail à voirie@hauts-de-seine.fr. Prochaine réunion publique le samedi 11 juin à 10 h, salle Saint-Omer à la mairie à Sèvres. L'enquête publique est prévue en 2017 et le début des travaux à partir de 2019. Le conseil départemental prévoit d'investir 50 M€ dans ce projet d'aménagement.



Questions de famille

Le nouveau thème de la plateforme interactive porte sur les assistantes maternelles et la relation de confiance avec les parents.

Au programme, une interview vidéo du professeur Catherine Jousset, professeur de psychiatrie des universités Paris Sud et chef de service à la fondation Vallée ; des questions sur la confiance, la place des parents, la culpabilité de devoir confier son enfant, l'attachement, vivre l'absence des parents ; une interview d'un psychologue du conseil départemental ; un reportage dans un centre de PMI de Garches ; une interview d'une responsable d'un relais assistantes maternelles (RAM)... Plus d'informations disponibles fin juin sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Solidarités puis Questions de famille.

personnes ont déjà visité l'exposition « Paysages, du romantisme à l'impressionnisme. Les environs de Paris » présentée au Domaine départemental de Sceaux depuis mars dernier. Jusqu'au 10 juillet, retrouvez une centaine de tableaux, dessins et photographies de Corot, Daubigny, Renoir, Sisley, ou encore Atget. L'exposition retrace l'évolution du paysage francilien au XIX^e siècle.

Restauration scolaire : inscription en ligne

Le conseil départemental met en œuvre une politique sociale pour la restauration scolaire à destination des familles les plus modestes.

L'inscription en ligne, dans l'un des cinquante-cinq collèges concernés, s'effectue sur le site restauration-scolaire.hauts-de-seine.net. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial du foyer. Il suffit de se munir de l'avis d'imposition 2015, seule pièce justificative à transmettre en cas de tarif dégressif. Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer la démarche en ligne ou en dehors des dates d'accès au site, un formulaire d'inscription papier est à retirer auprès du collège de votre enfant. Dans ce cas, certains services et informations ne seront pas accessibles : accès aux menus, paiement en ligne, réception des messages d'envoi de la facturation ou d'alerte. Le collège procédera pour vous à l'inscription sur le portail famille. La restauration scolaire est une compétence départementale. Trente mille repas sont servis chaque jour dans quatre-vingt-dix-huit collèges publics des Hauts-de-Seine. Le Département s'est engagé dans une restauration de qualité et de sécurité alimentaires avec des tarifs accessibles pour tous.



Téléphones d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Le conseil départemental a signé une convention afin de déployer ce dispositif de téléprotection.

D'ici quelques mois, cinq victimes de violences au sein de leur couple seront équipées du dispositif de téléprotection grave danger. Une convention a été signée mercredi 11 mai par le Département, le tribunal de grande instance de Nanterre, la procureur de la République, les services de police, la préfecture, Orange, Mondial Assistance et l'association L'Escale-Solidarité femmes afin de mettre en place le système. Déjà testé dans d'autres départements dans le cadre du déploiement national de la téléprotection, ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de grave danger.

Ce téléphone, fourni pour une durée de six mois renouvelable une fois, est relié en permanence à une plateforme d'assistance capable de mobiliser rapidement les services de police. Ces téléphones seront attribués par le parquet de Nanterre suite à des signalements des différents acteurs. Une association référente, l'Escale-Solidarité femmes, a été nommée. Son rôle sera d'accompagner les personnes bénéficiant du dispositif. Cette téléprotection grave danger vient parfaire le programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département soutient huit associations chargées du logement, de la prévention, de l'écoute et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Pass Hauts-de-Seine, des loisirs pour les collégiens

Le passeport loisirs est disponible, il suffit de s'inscrire sur pass.hauts-de-seine.net pour l'obtenir. La procédure est entièrement dématérialisée.

Tous les élèves, de la 6^e à la 3^e, domiciliés dans les Hauts-de-Seine et scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat sont concernés. Le Pass Hauts-de-Seine est également proposé aux élèves scolarisés hors du département dans des établissements publics et privés sous contrat, mais habitant dans les Hauts-de-Seine. Les jeunes âgés de 12 à 16 ans, accueillis dans les établissements spécialisés, notamment les instituts médico-éducatifs (IME, EREA, IMP...) peuvent en bénéficier. Ce passeport loisirs de soixante-dix euros se présente sous la forme de tickets électroniques crédités par le futur utilisateur à remettre directement à l'organisme sportif ou culturel souhaité. Pour l'année 2016-2017, il faut les utiliser obligatoirement avant le 31 mars 2017.

Un numéro Vert et un guide des organismes partenaires seront accessibles pendant la période d'inscription.

Juin : mois de l'architecture

Placée sous le thème « L'extra-ordinaire métropole », la deuxième édition du mois de l'Architecture en Île-de-France se déroule jusqu'au 30 juin. Initié par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (Drac), cet événement permet aux franciliens de découvrir et comprendre les spécificités de leur cadre de vie au quotidien en rencontrant des architectes, en visitant des chantiers et en participant à des ateliers, cafés, promenades, projections de films. Occasion également pour le Département de faire découvrir les richesses architecturales et les grands projets présents sur son territoire : visites de l'Arena 92 à Nanterre, des aménagements du boulevard circulaire nord à La Défense, de la Maison-Atelier de Théo-Van-Doesburg à Meudon, du « Plus Petit Cirque du Monde » avec Patrick Bouchain à Bagneux, de la Préfecture des Hauts-de-Seine...

Plus d'informations sur moisarchitectureidf.org



Le 31 mai, Patrick Devedjian a lancé le mois de l'architecture en Île-de-France depuis le chantier de l'Arena Nanterre-La Défense.



Projet Arena 92 à Nanterre par l'architecte Christian de Portzamparc.

Mettez vos compétences au service de nos grands projets

Marchés publics

■ RD 7 à Asnières-sur-Seine - Éclairage public

Objet : les travaux comprennent la fourniture et la pose de 83 candélabres de type mât droit cylindro-conique de 10 m de hauteur entièrement équipé, de 3 projecteurs entièrement équipés pour lampe SHP de 150 watts, de 16 transformateurs HT/BT pour l'éclairage public et 8 boîtes modulaires de coupure/jonction/dérivation à 3 ou 4 directions. Est également prévue la réalisation sur la totalité du chantier de tranchées sous trottoir et de 400 mètres de tranchée sous chaussée.

■ Réalisation d'un demi-diffuseur complémentaire Est

Objet : les travaux consistent en la réalisation d'un demi-diffuseur entre l'autoroute A 86 et la route départementale 986. Ils comprennent les bretelles d'accès à l'autoroute côté Créteil. L'aménagement se situe sur les communes de Châtenay-Malabry et du Plessis Robinson. Il s'agit d'un projet de voirie complétant le demi-diffuseur existant (côté Versailles) afin d'assurer tous les mouvements entre la RD 986 et l'A86.

■ Conception et fabrication d'un outil pédagogique

Objet : le Département des Hauts-de-Seine et le musée départemental Albert-Kahn souhaite proposer un outil pédagogique hors les murs permettant de faire découvrir au sein d'établissements scolaires, de manière ludique, les Archives de la Planète. Il s'agit de proposer un outil permettant d'apprendre à lire une image en abordant les grandes questions de l'éducation à l'image que sont la production, la post-production et la diffusion. Cet outil doit contribuer à développer la visibilité des collections du musée auprès des jeunes et de leurs encadrants. Le marché comprend également la fourniture de clefs USB présentant les supports électroniques de l'outil pédagogique proposé.

■ Prestations de gardiennage

Objet : lot 1 : prestations de gardiennage incluant la sûreté et la sécurité incendie des espaces verts et de leurs bâtiments ainsi que des sites et espaces culturels en intérieur et en extérieur. Lot 2 : prestations de gardiennage incluant la sûreté et la sécurité incendie du pôle universitaire Léonard-de-Vinci.

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte sur notre plateforme marches-publics.hauts-de-seine.net et de programmer des alertes selon vos domaines d'activités.

Recrutements

■ Chef d'unité entretien et exploitation voirie

Au sein du service territorial entretien et exploitation de la direction de la Voirie, sous l'autorité du chef de service, vous assurez l'encadrement et le pilotage de l'Unité Voirie Sud basée à Vanves.

Profil : vous disposez de bonnes connaissances techniques en infrastructures en milieu urbain ainsi qu'en gestion du domaine public, marchés publics de travaux et comptabilité publique. Vous savez piloter et manager une équipe. Esprit d'initiative et de synthèse, qualités de négociation et de conviction.

Réf : AM.16.98

■ Un juriste conseil

Au sein de la direction des Affaires juridiques et Assemblée, vous êtes affecté dans différentes unités, traitant de matières diversifiées du droit tels que le droit des contrats publics, de la propriété intellectuelle, du droit économique et du droit budgétaire des collectivités territoriales, ainsi que tout autre domaine du droit répondant aux besoins évolutifs des services.

Profil : formation supérieure en droit ou équivalent, vous bénéficiez d'une expérience professionnelle dans le domaine juridique d'au moins deux ans, de préférence au sein d'une collectivité territoriale. Vous disposez d'une grande rigueur rédactionnelle et d'une capacité à apporter des réponses adaptées à la pratique et des solutions concrètes. Disponibilité, réserve et discrétion professionnelles. Une bonne aptitude à l'analyse et à la synthèse en temps contraint constituent des atouts pour ce poste.

Réf : HM.15.526 - Poste basé à Nanterre

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

La **Lettre bleue** est publiée par la direction de la communication du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux - **Rédaction :** Virginie Rapin, Émilie Vast - **Mise en page :** Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Service Photo ou D.R.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous

